

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1369

Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Rihaoui Zahhal

Date de naissance : 1943

Adresse : habitatelle

Tél. : 05 22 53 24 40

Total des frais engagés : 561.00 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 16 SEPT 2022

Nom et prénom du malade : EL FAJR Zahra

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :



En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 1204A

Le : 17/10/2022

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16 SEPT 2022		1	300,00	 <b>SERRHINE AZZEGOUD</b> OPHTHALMOLOGISTE 110, RUE Abu Abdellah Marrakech - CASABLANCA Tel. 23.13.23 / 90

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<del>PHARMACIE AL ABAWAÏN 800 H LOU AL WAÏD B TOUJ Tél: 05 22 51 40 49 INPE : 062107792</del>	16/9/22	261.00

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MÉDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

## **[Création, remont, adjonction]**

#### **Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession**

VISA ET GACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

# CENTRE OPHTALMOLOGIQUE

110, rue ABOU Abdellah Nafii Casa Tel : 0522231323 Tel/Fax : 0522994444

## Docteur SERRHINI Azzeddine

Spécialiste en ophtalmologie  
Maladies et Chirurgie des yeux  
Laser-Angiographie-Echographie  
Chirurgie Vitréo-Rétinienne

Casablanca le :&: 16.09.2022

## ECHOGRAPHIE OCULAIRE

PATIENT : Mrne EL FAJR ZAHRA

- ECHOMETRIE A: OD: 23  
OG: 23.3

-KERATOMETRIE:

OD: 44.75  
OG: 45.25

-Implant CP  
OD: 20 dioptries

Dr. SERRHINI Azzeddine  
OPHTALMOLOGISTE  
110, Rue Abou Abdellah Nafii  
Maroc CASABLANCA  
Tel: 0522231323 / 0522994444

Signé Dr Azzeddine SERRHINI

# CENTRE OPHTALMOLOGIQUE

Dr. Azzeddine SERRHINI

Spécialiste des maladies  
et Chirurgie des Yeux

Diplômé des Universités de Paris VI & XII  
Ancien Assistant des Hôpitaux de Paris  
Angiographie - Laser - Phacémulsification  
Chirurgie vitréo-rétinienne

الدكتور عزالدين السرغيني

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

خريج كلية الطب بباريس  
طبيب اخصاصي سابق بمستشفيات باريس  
ليزر - جراحة الشبكة

Casablanca, le: 16 SEPT 2022

EL FAJR Zahra

35,90

SV

1) TOBRADEX Collyre

25,90

1 goutte 3 fois/j

2) CILOXAN Collyre

68,00

1 goutte 4 fois/j

3) INDO Collyre

1 goutte 3 fois/j

SV

SV

4) MYDRIATICUM Collyre

22,00

1 goutte 4 fois/j

Pancement oculaire adhésif

24,80

SV

SV

5) Septen 8.4mg 1 cp la veille

24,60 1 cp le matin

6) TARADET : 1 cp la veille

1 cp le matin

261,00

Dr. SERRHINI Azzeddine  
OPHTALMOLOGISTE  
SV, Rue abou Abdellah Nafii  
Maarif - CASABLANCA  
Tél. 23.13.23 / 99.44.33

110 زنقة ابو عبدالله نافع - المعاريف - الدار البيضاء

GSM : ..... - 110, Rue abou Abdellah Nafii - Maarif - Casablanca

INDOCOLLYRE 0,1% ○ LOT/ علیار: H7903  
Collyre 5ml FAB/ تاريخ الإنتاج: 10-2021  
ZENITH PHARMA EXP/ تاريخ الت För: 03-2023  
AMM N°155/19/DMP/21/NRQDNM



6118001270088

PPV : 58,00 DHS



6 118001 070596

Laboratoires Sothema Bouskoura  
Tobradex® 0,3/0,1% collyre en suspension, 5 ml  
AMM N°: 524/ 18 DMP/ 21/ NTO  
Boîte de 1 flacon.  
PPV : 35,70 DH

406836 MA



6 118001 070176

CILOXAN 0,3% Collyre, flacon de 5 ml ○  
A.M.M. N° 151 DMP/21/NRQ  
Laboratoires Sothema  
PPV : 45,90 DHS

Remboursable AMO

406434

SEPCEN® 500 mg ○

ciprofloxacine

10 comprimés pelliculés



6 118000 230182

LOT: 063 2023  
FLR: 027 1025  
PPV: 14,80 21

14,80

24,70

TARAXET® 25 mg

30 Comprimés pelliculés sécables  
AMM N° 347/15 DMP/21/NN



6 118000 022954